



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de
l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : randoceretane.org Contact : secretaire@randoceretane.org

Céret, le 30 mai 2017

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration Lundi 29 mai 2017 à Céret

Présent(e)s : Bernard Lambert, Albert Monge, Serge Ferradou, Jacques Courteau,
Maurice Bénichou, Gérard Montel, Claudette Montel, Christiane Agrafeil-Colis, François
Batlle

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Pierre Taradellas, Yves Santo, Robert Marty

1 - APPROBATION DES PV DES C.A. Du 27.03.2017 et du 24.04.2017 :

- Les PV sont approuvés sans remarques ni modifications et seront communiqués à Roland TIXIER pour publication sur le site.

2 - MATERIEL DE SONORISATION :

- Le matériel qui sera utilisé par les animateurs de la fête le 25 juin prochain semble être le même que celui objet de l'offre KEROSCENE du 25 avril dernier.
- Christiane vérifie les caractéristiques principales de ce matériel par rapport à celui faisant l'objet de l'offre (CHESLEY - BAM10 V2 Système autonome de sonorisation 135 W avec microphone sans fil UHF et lecteur SD-USB-MP3-Tuner-Bluetooth).
- Si les caractéristiques sont les mêmes - puissance notamment -, nous aurons un test réel de la capacité de cette sono; dans le cas contraire, nous demanderons à KEROSCENE de nous prêter le matériel proposé pour l'A.G..

3 - CAS ANR :

- A plusieurs reprises, cet animateur - promeneurs - à montré de sérieuses difficultés : démarche incertaine, respiration haletante, sudation extrême, douleurs articulaires.
- Suite à l'intervention de Jacques - qui a eu à gérer cet adhérent lequel était en situation de participant à une rando-promenade et non pas en situation d'animateur -, Albert est intervenu pour s'enquérir de son état de santé et lui recommander de ne plus participer et / ou animer qu'à des promenades ou rando-santé au dénivelé modéré.

- Cette situation est jugée non satisfaisante par la plupart des membres du C.A. et notamment au vu des nombreux témoignages de participants à des randonnées auxquelles ANR participait (tant en qualité d'animateur qu'en qualité de randonneur).
- Comme ANR n'anime pas de promenade en juin et que les promenades sont supprimées en juillet et août, il est décidé de refaire un point de situation début septembre.
- Le C.A. donne pouvoir à Bernard - qui recueille les propositions de promenades et marches à partir du 25 juillet pour le mois de septembre de refuser la proposition que pourrait faire ANR en fonction du profil de la sortie proposée.
- Les animateurs seront invités - comme le règlement intérieur le stipule -, à ne pas hésiter à refuser ANR s'ils estiment la sortie trop difficile pour lui.
- En cas de difficulté, un C.A. extraordinaire sera convoqué pour décider des mesures à prendre.
- Jacques accepte cette position intermédiaire mais réitère sa position à savoir : envoi à l'intéressé d'un courrier lui signifiant qu'il n'est plus autorisé à animer et / ou participer à quelle que sortie que ce soit sans présentation d'un certificat médical de moins d'un mois attestant de son aptitude à participer à des randonnées pédestres.

4 - RANDO DES ENFANTS :

- Albert MONGE est favorable à cette initiative de Jacques. Il lui demande de présenter son projet global : sécurité, responsabilité, organisation de la randonnée, etc.
- Christiane examine la question de l'assurance sachant que les enfants qui participeront seront OBLIGATOIREMENT accompagnés par leurs parents.
- Le C.A. approuve cette initiative. La sortie sera présentée sur le programme de juillet sous réserve de cette vérification.

5 - SITUATION BUDGETAIRE - COTISATION 2017-2018 :

- Albert fait lecture du projet de convention établi par Rose-Marie qui lie La Randonnée Cérétane (R.C.) et la Communauté de Communes du Vallespir (C.C.V.) pour le petit entretien et le balisage des 16 sentiers de la C.C.V..
- Le tarif proposé est de 30€ / km. Il est sensiblement le même que celui pratiqué par la F.F.R.. Les membres du C.A. approuvent cette convention et donnent pouvoir au Président pour la signer.
- Compte tenu des éléments présentés par le Trésorier et du niveau des fonds associatifs - près de 18000€ -, il est décidé à l'unanimité des membres présents de maintenir le montant de la cotisation à 42€ pour la saison 2017-2018.

6 - REMBOURSEMENT FORMATION ANIMATEURS :

- Albert précise le coût global pour le club de l'attitude de nos 3 adhérents qui n'ont pas participé à la totalité du module de base soit 3 fois 110€.
- La possibilité pour les 3 personnes concernées de participer au module "manqué" s'avère impossible à mettre en œuvre dans un laps de temps raisonnable; cette idée est

abandonnée. Le C.A. est confiant dans la volonté de nos adhérents d'animer pour le club (l'un d'entre eux a d'ailleurs déjà animé une promenade).

- Pour le futur, un moyen doit être trouvé pour informer les candidats des conséquences pour eux en cas de non participation à la totalité du module de formation (paiement des frais d'inscription).
- Albert précise également que nous avons réglé inutilement 5 fois 50€ de formation PSC1 pour 5 adhérents qui ont participé au module de base alors que ça n'est pas un pré-requis (seulement pour le SA1 et au-delà).
- Le C.A. est par ailleurs d'accord à l'unanimité pour rembourser Bernard de l'inscription de l'un des adhérents à la formation PSC1 qu'il avait pris à sa charge.

7 - FORMATION MN :

- 3 adhérents du club - D. DUFOSSE Président du club d'Arles, Geneviève OMS-BROUSSE et André BACHES - ont terminé leur formation d'animateur de marche nordique dimanche 21 mai dernier. Malheureusement, André BACHES a échoué.
- Bernard lui conserve sa confiance et il reste animateur pour notre club comme il s'y est engagé. Il ne lui sera pas demandé de rembourser le coût de la formation (220€).
- Le Club compte à présent 3 animateurs Marche Nordique (D. DUFOSSE a adhéré à la Randonnée Cérétane dans le but de pratiquer et se former pour ensuite lancer une section M.N. à Arles).

8 - INVENTAIRE ARTICLES :

- Tee-shirts homme : 6 XXL 27 XL 1 L 3€
- Tee-shirts femme : 46 L 58 M 3€
- Albums (*) : 30 exemplaires 7€
- Gobelet ecocup : 70 exemplaires 1€
- Macaron autocollant ou tissu : 1€

(*) : s'il en reste après la fête, ils seront remis à Maurice qui en fera don aux "anciens" rassemblés en octobre pour la randonnée souvenir en l'honneur de Baptistin

9 - POINT SUR L'ORGANISATION DE LA FETE :

- apéritif : on reste sur un apéritif "classique" : chips, cacahuètes, gâteaux salés, etc. (pas de fougasses salées).
- inviter Marcel MARTINEZ ancien Président du C.D.R.P. 66.
- pour toutes les questions matérielles : branchements, installation des tables, etc., rendez-vous le samedi 24 juin à 16h à l'ermitage pour les derniers "réglages".

10. POINT DIVERS :

- Maurice souhaite savoir ou en est l'organisation d'une manifestation de remerciements des bénévoles de l'édition 2016 de la randonnée de la Ronde Cérétane. Albert répond que cette manifestation est toujours d'actualité mais les modalités sont encore à définir (Rose-Marie MONGE).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15

Prochaine réunion du C.A. : **lundi 31 juillet 2017 Boulevard Clémenceau à 14h00**

Le secrétaire

Bernard LAMBERT

Le Président

Albert MONGE